



Conférence "Sport et santé : aide des outils connectés"

mercredi 15 mars 2017 à 15 heures 30

IUT de Saint-Brieuc - 18 rue Henri Wallon

Sommaire

- Editorial de la Présidente Invitation conférence p2
- Environnement et territoires : témoignages p3
- Solutions logements : MGEN est là pour vous p4-5
- Offres ÔJl p6
- Place de la Santé.fr SISM Saint-Brieuc p7
- Espace d'Accueil et d'Ecoute Numéro unique p8

Editorial

Pour prendre contact avec la MGEN

• Par courrier :

2, rue Gaston Ramon
22016 Saint-Brieuc Cedex 1

• Par téléphone

du lundi au vendredi de 8h à 18h30

36 76

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Pour nous rencontrer

2, rue Gaston Ramon à St-Brieuc

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 9h à 17h30

le mardi de 10h à 17h30

Pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 9 h à 17h
le mardi de 10h à 17h

Pour consulter

vos décomptes 24h/24

Site Internet : www.mgen.fr

Pour vous informer

des actualités départementales
accédez à la page de la Section
des Côtes d'Armor sur le site
internet MGEN



2017 pour la MGEN, sera une année très riche en événements.

Il y a 70 ans, le 8 décembre 1946, 117 délégués de sociétés de secours mutuel d'institutrices et d'instituteurs décidaient de créer une mutuelle générale et nationale : la MGEN. 70 ans après, la MGEN est toujours fidèle à ses engagements, ses valeurs : démocratie, solidarité, protection sociale pour tous...

MGEN a su évoluer et s'adapter aux changements de notre société pour protéger aujourd'hui près de 4 millions de personnes.

Cet anniversaire sera fêté tant au niveau national qu'au niveau départemental : dans les Côtes d'Armor, nous célébrerons ses 70 ans le **15 mars prochain** dans une perspective d'avenir. Le Professeur François Carré, cardiologue, animera une conférence : **Sport et santé : aide des outils connectés.**

2017 est une année électorale et nous ne manquerons pas d'interroger les candidats sur leur vision de la protection sociale qui doit garder toute son importance. Vous pouvez participer au débat social sur : **www.placedelasante.fr**, plateforme lancée par la Mutualité Française qui permet un débat citoyen éclairé.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2017.

Le 30 janvier 2017

Françoise BERTHOUX, Présidente de la MGEN Côtes d'Armor.



Dans le cadre de ses rencontres mutuelles, la MGEN des Côtes d'Armor organise une conférence sur le thème

“Sport et santé : aide des outils connectés”

animée par le professeur
François Carré, cardiologue
le **mercredi 15 mars 2017 à 15 h 30**

La conférence se déroulera à l'IUT de Saint-Brieuc
18 Rue Henri WALLON

Pour participer à la conférence, veuillez vous inscrire par courriel à l'adresse suivante : 70ans-22@mgen.fr

Environnement et territoires

Témoignages

Elisabeth Le Médec, administratrice nationale MGEN, vice-présidente MGEN 22

En tant qu'Administrateur National de la MGET, j'ai tout naturellement suivi les démarches avec la MGEN depuis le début. Lors de l'assemblée générale de la MGET de juin 2012 à ST BRIEUC, nous avons eu le plaisir d'y accueillir le Président de la MGEN, Thierry Beaudet.

Rappelons que les Conseils d'Administration de la MGET et de la MGEN avaient adopté au cours de cette même année 2012 une déclaration commune qui rappelait les engagements que nous avons en commun et envisageait à l'horizon 2014-2016 que la MGET rejoigne le groupe MGEN.

Dès lors, une nouvelle phase de collaboration politique et opérationnelle s'ouvrait pour la MGET et ses salariés. Engagée au sein d'un groupe mutualiste vaste, puissant et solide, œuvrant pour consolider son avenir et ses emplois, déterminée à répondre aux besoins de ses adhérents, la MGET s'inscrivait dans un avenir serein en rapprochement du groupe MGEN.

La fusion a été effective au 1^{er} janvier 2016. Aujourd'hui, nous sommes tous MGEN à part entière. Au niveau local, lors des élections de 2016, deux ex-militants MGET ont été élus et siègent dans le Comité de la section des Côtes d'Armor. Une commission de l'Environnement et des Territoires est née en parallèle de ce comité et permet à nos anciens élus MGET de maintenir le lien politique entre les instances de la mutualité et la MGEN. Quant à nos deux conseillères d'accueil, elles font désormais aussi partie de l'équipe des salariés de la section. Au niveau national, j'ai été élue avec 4 autres membres du Conseil d'Administration de la MGET et nous siégeons désormais au Conseil d'Administration de la MGEN. Aujourd'hui, que ce soit au niveau local ou national, les ex-MGET faisons partie intégrante de la grande famille MGEN. Nous y avons toute notre place, notre ADN persiste et notre militantisme peut se poursuivre.

Je remercie toutes les équipes de St Brieuc (direction, salariés et élus) pour leur accueil chaleureux et leur soutien, les mutualistes MGEN pour nous avoir élus et la MGEN pour cette fusion qui a permis à tous nos adhérents MGET de conserver une couverture mutuelle de qualité. Je reste persuadée que cette fusion était LA SOLUTION. Quant à moi, je vais me consacrer au sein de la MGEN à faire vivre les valeurs de solidarité et de partage qui l'animent et à ce que l'adhérent reste au cœur de ses préoccupations.

Patrick Cosson, mandataire de l'ASETER, ex-Président MGET

La section MGEN 22 et ses militants : la présidente Marie-Hélène Ravier et l'équipe de direction, n'ont pas attendu 2016 pour favoriser notre intégration au sein de la MGEN.

En effet, dès 2015, j'ai participé aux comités de section, aux rencontres avec le département ou l'assemblée départementale et contribué au travail en commun avec Carine Chauvel-Hervé pour notre population adhérente de la section MGET.

Je remercie le Comité de Section MGEN qui m'a mandaté dans mes missions et me permet de poursuivre mes différentes fonctions au sein de la mutualité en tant que 1^{er} vice président Mutualité Française des Côtes d'Armor, secrétaire général Mutualité Retraite des Côtes d'Armor et vice président Mutualité Enfance Famille et dans d'autres mandats au sein de la Mutualité Fonction Publique, vice président départemental et secrétaire général du comité fédéral régional. Je suis aussi administrateur suppléant à Harmonie Service Mutualiste dans le cadre du partenariat avec la MGEN.

Je suis très heureux de cette fusion avec la MGEN. J'ai toujours milité pour cette fusion, ceci dès les premiers travaux de rapprochement votés à l'Assemblée générale MGET que j'ai organisée en juin 2012 en présence des Présidents Thierry BEAUDET et Hubert BORDERIE.

Nous partageons les mêmes valeurs ce qui facilite cette union pour servir au mieux nos adhérents avec une offre commune santé-prévoyance de qualité et, même si tout n'est pas parfait nous sommes là pour canaliser et échanger au sein de la Commission Environnement et Territoires mise en place pour continuer à militer avec mes 6 collègues issus du bureau MGET au sein de la MGEN 22 avec Elisabeth, administratrice MGEN depuis juin 2015.

Aujourd'hui, on continue ce travail avec Françoise Berthoux, nouvelle présidente et la nouvelle équipe de Direction. J'ai plaisir à retrouver Claude Thomas, ancien directeur, qui a rejoint le rang des retraités actifs à la MGEN au sein de la Mutualité Française.



Départ à la retraite de Marie-Claire JOLY, Assistante Prestations et Services



Un joli sourire, un joli bouquet

Marie-Claire JOLY, Assistante Prestations et Services, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} février, après 42 années de carrière à la section MGEN des Côtes d'Armor.

Son investissement continu pour la mutuelle restera dans les mémoires. Durant toutes ces années, Madame JOLY a montré ses qualités professionnelles remarquables et a toujours agi avec la volonté de servir au mieux les adhérents de la MGEN.

L'ensemble de l'équipe départementale lui exprime sa gratitude et lui transmet ses vœux de bonne et heureuse retraite !

Cérémonie de départ du vendredi 27 janvier 2017





Solutions logement : MGEN est

Le logement étant une problématique jugée essentielle, le groupe MGEN développe une gamme de solutions au meilleur coût pour soutenir les projets immobiliers de ses adhérents.

Ces solutions répondent ainsi à l'engagement du groupe de protéger les adhérents mais aussi de les accompagner, notamment aux moments importants de leur vie, grâce à une vaste gamme de services.

À SAVOIR : la législation a récemment évolué

Avec la loi Lagarde, le souscripteur d'un prêt logement peut choisir un autre organisme pour son assurance emprunteur, celle-ci pouvant cependant être refusée sous certaines conditions par l'établissement prêteur. Avec la loi Hamon, le souscripteur peut changer d'assurance emprunteur librement dans l'année suivant la signature de son offre de prêt.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'Assurance Emprunteur est une condition nécessaire et indispensable à l'obtention d'un prêt. Exigée par les banques, elle vise à prémunir le prêteur des risques⁽¹⁾ de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou d'Incapacité Totale de Travail (ITT).

Pour vous aider à acquérir votre bien dans les meilleures conditions, MGEN a souscrit pour ses adhérents un contrat Assurance Emprunteur Indemnitaire auprès de CNP Assurances.

Important : Vous pouvez adhérer au contrat Assurance Emprunteur quel que soit l'organisme bancaire auprès duquel vous réalisez votre emprunt.



Vous et votre famille conservez votre bien immobilier en cas de Décès, de PTIA ou d'ITT⁽¹⁾

Lors de la souscription d'un emprunt immobilier, MGEN vous propose un contrat d'assurance de prêts couvrant les risques⁽¹⁾ : **Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail**, vous permettant de conserver le bien immobilier acquis.

Vous bénéficiez de taux attractifs

La cotisation est fonction de l'âge du mutualiste lors de la signature de son bulletin d'adhésion.

Tarifs* de l'Assurance Emprunteur Indemnitaire

< 28 ans	0,11%
De 28 ans à < 36 ans	0,13%
De 36 ans à < 46 ans	0,23%
De 46 ans à < 56 ans	0,33%
De 56 ans à < 70 ans	0,50%

* Tarifs au 01/07/2016

Les taux mentionnés ci-dessus sont indicatifs et sont calculés sur le capital initial.

CAUTION ACQUISITION

Vous souhaitez acquérir un bien immobilier ou faire des travaux dans votre résidence principale ou secondaire, mais vous avez besoin d'une caution ?

Pour bénéficier de la Caution Acquisition, vous devez emprunter dans l'une des 5 banques partenaires MGEN : La Banque Postale, Caisse d'Épargne, BNP Paribas Personal Finance (ex. UCB), Casden Banque Populaire, Crédit Mutuel Enseignant⁽³⁾.



Vous êtes garanti jusqu'à 1 000 000 €

Vous bénéficiez d'une garantie de caution permettant de couvrir la totalité de votre prêt⁽¹⁾, dans la limite d'un **montant maximum fixé à 1 000 000 €**.

Vous profitez de taux attractifs

Vous bénéficiez de tarifs attractifs, avec des frais de dossier très réduits.

Tranches de prêts	Taux de cotisation*	Frais de dossier*
De 0 € à 80 000 €	0%	30 €
De 80 000 € à 130 000 €	0,10%	INCLUS
De 130 000 € à 1 000 000 €	0,40%	INCLUS

Le taux de cotisation pour un investissement de 1 000 000 € à usage de résidence principale ou secondaire est de seulement 0,36%.

* Tarifs au 01/07/2016

ASSURANCE CHÔMAGE

Dans un contexte économique et social fluctuant, vous souhaitez mettre votre foyer financièrement à l'abri, au cas où l'un des conjoints perdrait son emploi.

C'est pourquoi MGEN vous propose aussi le contrat Assurance Chômage souscrit auprès de CNP Caution⁽²⁾.

Facultative⁽⁴⁾, elle est recommandée pour les non fonctionnaires (emprunteur ou co-emprunteur).



Vous souscrivez facilement

Pour bénéficier de l'Assurance Chômage, vous devez être adhérent au contrat d'Assurance Emprunteur MGEN-CNP et être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou être maître auxiliaire depuis plus d'un an. La garantie Assurance Chômage prend fin à votre 65^{ème} anniversaire.

Vous pouvez compter sur une prise en charge solide

Prise en charge jusqu'à 80%⁽¹⁾ du montant de vos échéances de prêt dans la limite de 1500 € par mois et ce pendant 12 mois pour une même période de chômage.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle.

(1) Selon les dispositions contractuelles de la notice d'information des contrats n° 1537VV et n° 7853L. (2) Selon les dispositions contractuelles de la notice d'information du contrat, couverture égale à 80% du montant de vos échéances de prêt. (3) Dans les 5 départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges. (4) En cas de demande d'adhésion à la Caution Acquisition, l'Assurance Chômage est facultative.

là pour vous !

Le PIMC: Prêt Installation MGEN-CASDEN à 0%⁽¹⁾, vos projets vont prendre vie !

Quel que soit votre projet (financement de petits travaux, d'électroménager ou de décoration...), profitez d'une solution totalement exonérée de frais : **0 intérêts, 0 frais de dossier, 0 coût d'assurance.**

(1) Offre réservée aux membres participants MGEN de moins de 36 ans.

EN PRATIQUE : avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN, vous pouvez emprunter 3000€ sur 36 mois. Taux annuel fixe : 0%. TAEG fixe : 0%⁽¹⁾.



Vous êtes assuré d'une protection complète de votre prêt En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie⁽¹⁾, le montant du capital restant dû est versé à l'organisme bancaire. Vous êtes également couvert en cas d'Incapacité Totale de Travail. Pour adhérer au contrat Assurance Emprunteur, il vous suffit d'être mutualiste MGEN et d'avoir moins de 70 ans au jour de l'adhésion. La garantie Décès de l'Assurance Emprunteur cesse au 76^{ème} anniversaire de l'adhérent.



Camille, 30 ans, professeure des écoles, souhaite acheter un appartement de 145 000 €. Sa banque lui accorde un prêt sur 18 ans au taux de 2,85%. L'assurance MGEN représentera un coût mensuel de 15,71 €, soit sur la durée du prêt un montant de 3 393 € et un TAEG** de 0,220%.

* Ce montant s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. ** Taux Annuel Effectif d'Assurance.

MGEN peut également vous proposer l'Assurance Emprunteur Forfaitaire.

Soucieuse de faciliter l'acquisition d'un bien dans le cadre d'un prêt immobilier ou la réalisation de travaux⁽²⁾, MGEN enrichit aujourd'hui son offre dédiée à ses adhérents avec l'Assurance Emprunteur Forfaitaire.

Vous bénéficiez ainsi d'une **couverture renforcée en cas d'Incapacité Temporaire Totale avec la prise en charge de l'échéance de prêt**, et ce, même si vous ne subissez aucune perte de rémunération.

Vous pouvez couvrir de nombreux types d'opérations et de prêts

Résidence principale, résidence secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge, résidence pour ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial.



Lors de l'achat de leur appartement à Paris, Romane et Nicolas empruntent auprès de l'une des 5 banques partenaires 280 000 € sur 25 ans. La caution MGEN leur coûte seulement 680 € et ce sur toute la durée de leur emprunt : $130€ + [(130000€ - 80000€) \times 0,10\%] + [(280000€ - 130000€) \times 0,40\%] = 680€$, soit au total sur les 280 000 € uniquement 0,24 % !

La durée de versement des prestations est limitée à 36 mois au total pendant la durée du contrat. A noter qu'un délai de franchise de 3 mois est appliqué entre chaque période de chômage total.

Vous cotisez en toute transparence

La cotisation annuelle est égale à 2,61% du montant mensuel choisi multiplié par 12 (tarif valable au 01/07/2016).

Maximum des prêts travaux : à 75 000 €. Le montage peut être rendu obligatoire.

Renseignez-vous auprès de votre centre de service.

izigloo

LES SOLUTIONS QUI FONT DU BIEN À L'HABITAT ET À CEUX QUI Y VIVENT

Izigloo, des services 100% utiles pour votre habitat, un précieux soutien pour gagner du temps et réduire vos coûts !

MGEN lance un service gratuit destiné à la santé de votre logement⁽¹⁾, en partenariat avec EP (Energie Perspective), une jeune entreprise très innovante dans les services de l'habitat.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, Izigloo vous permet de bénéficier d'un diagnostic énergétique en ligne, d'être mis en contact avec des artisans certifiés et qualifiés proches de chez vous, de gérer avec un conseiller le lancement de travaux de rénovation...

Vous pouvez également créer un **Passeport Habitat**. Véritable carnet de santé de votre logement, cette mémoire numérique 100% sécurisée consigne toutes les données techniques et informations essentielles concernant votre habitat : factures énergétiques, devis et factures liés aux travaux, assurances, titres de propriété, etc.

(1) Hors coût de connexion à internet. Accès sous réserve d'acceptation des conditions générales d'utilisation du site.



ET SI ON S'OCCUPAIT DE LA SANTÉ DE VOTRE LOGEMENT ?



DIAGNOSTIQUEZ, RÉNOVEZ, AMÉNAGEZ...
Dès maintenant, connectez-vous sur izigloo.com

LE SALON
HABITAT
VIVING

Les équipes MGEN seront présentes au Salon Habitat VIVING de Lorient les 4, 5 et 6 mars, au Parc des Expositions de Lanester. Vous pourrez y trouver des informations sur les Solutions logement de MGEN, participer à des ateliers Izigloo et Ma maison change d'air et au jeu concours *Bouger, c'est la santé!*

Venez nous rencontrer ! Invitation sur demande à l'adresse suivante CDL29@mgen.fr

Ouverture : les 4 et 5 mars 2017 de 10h à 19h - le 6 mars de 10h à 18h.



Parce que la santé ne doit pas être un souci pour les parents et encore moins pour leurs enfants,



LES FORFAITS

Prévention et se soigner autrement

- Des forfaits pour rembourser la **contraception, les consultations d'ostéopathie et de diététique**
- **Bonus prévention : 50 € remboursés** sur un abonnement sportif annuel ou sur l'achat d'articles de sécurité routière (gilets réfléchissants et éthylotests)

L'APPLI ÔJI

Des fonctionnalités à portée de main

- La carte d'adhérent dématérialisée
- Les remboursements du « Bonus Prévention » effectués sur simple photo de facture
- Les réponses à toutes les questions grâce au Kesako

LES PACKS DE SERVICE

PACK BIEN DÉMARRER

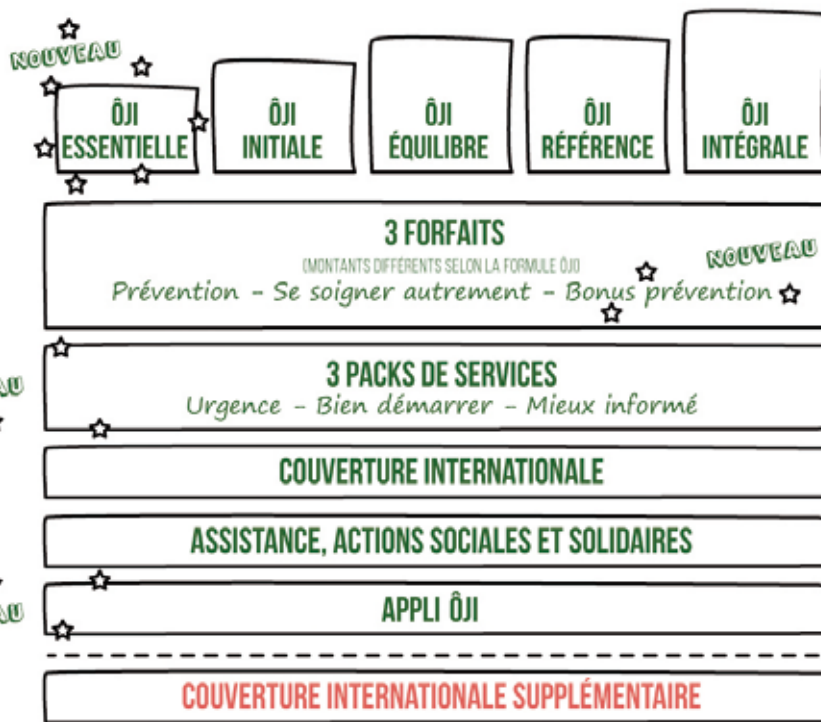
- Coach budget
- Coach administratif
- Conseil dans la recherche du 1^{er} emploi
- Aide au déménagement

PACK MIEUX INFORMÉ

- Conseils sur la vie quotidienne
- Informations juridiques
- Informations médicales
- Recherche de coordonnées de médecin, infirmière, intervenant paramédical

PACK URGENCES

- Transfert d'un proche
- Aide à domicile
- Livraison de médicaments
- Rapatriement médical



EN INCLUSION

SUR ADHÉSION VOLONTAIRE

- ✓ Afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes de 16 à 29 ans et aux attentes de couverture santé plus adaptée de leurs parents, MGEN a refondu l'Offre Jeunes en une nouvelle gamme de 5 offres qui devient **ÔJI**.
- ✓ Les enfants bénéficieront des mêmes garanties santé que l'offre MGEN Santé Prévoyance de leurs parents. Ou, s'ils le préfèrent, ils peuvent choisir en autonomie leur propre niveau de couverture, en devenant Membre Participant Jeune.
- ✓ Et surtout parce qu'ils sont jeunes, MGEN propose des services spécifiques, adaptés à leur vie de jeune adulte.

POUR EN SAVOIR PLUS

@ **mgen.fr**
votre Espace
personnel 24h/24

Contactez-nous au
09 74 750 700
Service gratuit + prix appel

Venez nous rencontrer
dans votre **section**
départementale.

De France, coût d'une communication locale.
De l'étranger, prix d'une communication
internationale, sous réserve des accords entre
Orange et les opérateurs des pays étrangers.

Place de la Santé.fr

Alors que la santé et la protection sociale sont au cœur des préoccupations des Français, ces thèmes ne sont que peu présents dans les débats présidentiels. Afin de mettre ces questions au centre des débats, la Mutualité Française lance **PlacedelaSanté.fr**.

L'objet de place de la santé.fr est d'explorer ces enjeux, de décrypter les programmes en matière de santé et de protection sociale, et d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle.

Ouvert à tous, le site propose aux internautes de contribuer en commentant les contenus, en postant leurs tribunes ou en interpellant les candidats.

Vous voulez en savoir plus sur les thématiques de la Santé, de la protection sociale ? Vous souhaitez connaître ce que les différents candidats à la présidentielle proposent sur ces sujets ? Vous voulez prendre part au débat ?

Alors, rendez-vous sur www.placedelasante.fr !

Place de la santé.fr : La Mutualité Française a ouvert un site participatif pour décrypter les programmes et interpeller les candidats dans le cadre des élections 2017.

ÉLECTIONS 2017
Retrouvons-nous pour participer au débat social !

in f #PlacedelaSanté
PLACEDELASANTE.FR

Une initiative de la MUTUALITÉ FRANÇAISE

Semaine d'information sur la santé mentale - St-Brieuc

Exposition et animations

Centre commercial Les Champs

Du jeudi 16 mars au mercredi 22 mars tous les jours sauf le dimanche

■ 12h à 18h

Atelier-jeu : « Histoire de droits »

Tous les midis sauf le dimanche

■ 12h à 14h

Chorale « La cigale dans la fourmière »

le mercredi 22 mars à 14h

Bibliothèque vivante

« Avec ou sans travail, je suis, tu es, nous sommes »

Vendredi 17 mars

■ 14h30 à 16h et 16h30 à 17h30

Bibliothèque Albert Camus - Croix Saint Lambert

Conférence de Patrick Légeron

« Le stress au travail, un enjeu de santé »

Vendredi 17 mars

■ 18h

Amphithéâtre du lycée Ernest Renan - 2 et 4 bd Hérault

Dans le cadre de la saison des bibliothèques "Un auteur, un livre"

Conférence précédée par la présentation d'un travail des élèves du lycée Renan sur **le burn-out au travail : nouveau problème de santé publique ?** (Création d'affiches)

Ciné-débat

« La loi du marché »

(1h33) film réalisé par Stéphane Brizé

Mardi 21 mars

■ 19h45

Ciné-club 6 - 40 bd Clemenceau

Projection suivie d'un débat sur le thème « Valeur du travail et conflits de valeurs » en présence de professionnels.

Semaine d'information sur la santé mentale
28^e édition
du 16 au 22 mars 2017
santé mentale & TRAVAIL
www.semaine-sante-mentale.fr
SAINT-BRIEUC
www.saint-brieuc.fr



Espace d'Accueil et d'Ecoute

Evolution du dispositif

Mise en place d'un Numéro Unique

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC
UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Ecoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Pour agir en faveur de la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail, le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et la MGEN ont signé un accord cadre, créant les Réseaux Prévention Aide et Sui-vi (Réseaux PAS).

Service accessible de 8h30 à 18h30

Ces réseaux sont pilotés et financés à parité par l'Education nationale et la MGEN. Ils permettent dans le cadre d'échanges paritaires de contribuer aux actions de formation et d'accompagnement des agents.

Parmi ces actions, les **Espaces d'Accueil et d'Ecoute (EAE)** permettent aux agents qui le **souhaitent d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone.**

- Ces entretiens se déroulent dans le respect de la vie privée et du secret professionnel. L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.
- Ces entretiens sont gratuits et la confidentialité y est garantie.
- Ce ne sont pas des lieux de soin : le nombre d'entretiens est limité à trois par an, et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.

Réservé aux agents du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Appelez le

0 805 500 005

Service & appel
gratuits